



**AN 2026
26-019**

République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

L'an deux mille VINGT-SIX, le 22 septembre à 18 h 30 le Conseil d'Administration du CCAS, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de Madame Virginie MEUNIER, Maire d'Aubergenville, Présidente du CCAS.

Présents :

Mme Virginie MEUNIER, M. Mario MANCUSO, Mme BORKOWSKI Viviane, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Patricia DUTEL-RODI, Mme Françoise PERSIDE, Mme Nathalie COLAS, M. Mougwana AHMADA DJAE.

Absents excusés :

Mme Anissa MOUMNI, Mme Sophie DELAISSE

DATE DE LA CONVOCAION :

16/09/2026

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice	11
Présents	8
Votants	8

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE ÉQUINOXE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'UN BUS ITINÉRANT D'ACCUEIL, D'ÉCOUTE ET D'ORIENTATION DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES.

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment l'article L.123-5,

Vu les missions du C.C.A.S. en matière de prévention et de développement social,

Considérant que cette convention de partenariat rentre dans le cadre de la mise en œuvre des actions concrètes du Centre Communal d'Action Sociale, de lutte contre les exclusions, notamment dans le domaine de la prévention et de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Considérant que Equinoxe a créé un service d'accueil de jour départemental « l'Étincelle » dédié aux femmes victimes de violences, qui assure un accueil, une écoute et une orientation des femmes vers les dispositifs d'aides existant sur le département des Yvelines.

Considérant que ce dispositif d'aide aux victimes, situé à Montigny Le Bretonneux, est méconnu et peu accessible à la population habitant dans certaines zones du département.

Or, l'établissement assure une mission de service public, qui doit être mise en œuvre sur l'ensemble du département des Yvelines.

Considérant que dans le cadre du plan France Relance et en partenariat avec la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités, notre organisme de tutelle, ainsi que le soutien de la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité, l'Accueil de Jour Départemental « l'Étincelle » sera déployé sur l'ensemble du département, grâce à la mise en circulation d'un bureau itinérant.

Considérant que ces itinérances s'inscrivent dans la mise en œuvre du plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes, qui a pour objectif de permettre à toutes les femmes victimes de violences, d'accéder à leurs droits, le droit d'être protégées, le droit d'être accompagnées, pour sortir des violences et se reconstruire.

Considérant qu'il a été ainsi prévu que, dans les territoires où les dispositifs peuvent être moins nombreux et moins accessibles, des permanences d'écoute soient créées.

Considérant qu'un professionnel de l'Étincelle, ayant une expertise des violences faites aux femmes, assurera des missions d'accueil, d'écoute et d'orientation des femmes victimes de violences vers les dispositifs d'aides existant sur le département des Yvelines. Le professionnel pourra être accompagné d'un acteur partenaire de l'Étincelle suivant les besoins observés par le territoire (psychologue, juriste, médecin, professionnel de la petite enfance, etc.).

Considérant que la présente convention définit les modalités de partenariat entre le CCAS d'Aubergenville et l'établissement public Equinoxe dans le cadre de la mise en œuvre d'itinérances (troisième jeudi de chaque mois selon les besoins exprimés et les disponibilités du service) afin d'assurer l'accueil, l'écoute, et l'orientation des femmes victimes de violences vers les dispositifs d'aides existants sur le département des Yvelines.

Considérant que le bureau itinérant de l'Étincelle se déplacera selon les besoins exprimés et les disponibilités du service.

Considérant que la durée initiale de la convention est conclue pour une durée d'un (1) an à compter de sa date de signature. Un avenant de renouvellement pourra être conclu, à l'issue de cette dernière, après la réalisation d'un bilan annuel avec la direction du CCAS (dans la limite de 3 ans).

Considérant que le C.C.A.S. s'engage de son côté à apporter sa contribution au dispositif ci-dessus de la manière suivante :

- Mise à disposition d'un lieu d'implantation du bus itinérant "Étincelle"équivalent au minimum de 3 places de stationnement à la Maison des Associations d'Aubergenville avec mise à disposition d'un raccordement électrique et de sanitaires à proximité,

- Diffusion des supports de communication de "l'Étincelle" auprès de ses partenaires d'action sociale (plaquettes de présentation, affiches et autres supports de communication),
- Réalisation d'actions de communication, afin de promouvoir le dispositif du bus itinérant "l'Étincelle".

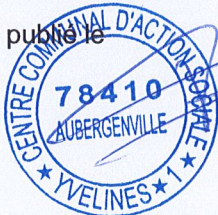
Après avoir entendu l'exposé de Mario MANCUSO, Vice -président du C.C.A.S.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (8 Voix Pour)

- **ARTICLE 1 : A APPROUVER** les termes de la convention de partenariat entre le CCAS et l'établissement public local Equinoxe, d'un bus itinérant, d'écoute et d'orientation des femmes victimes de violence
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** Madame La Présidente, ou toute personne dûment habilitée, à signer toutes pièces ou documents afférents à la présente délibération.

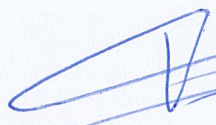
AUBERGENVILLE (Yvelines)
Certifié exécutoire le présent acte transmis à
M. le Sous-Préfet le

Et publié le



Virginie MEUNIER,
Maire d'Aubergenville,
Présidente du C.C.A.S.

Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme au registre



Virginie MEUNIER
Maire d'Aubergenville
Présidente du C.C.A.S.

